

M. G. VAN CAUWELAERT
Directeur à la Direction des Monuments
et des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : /
N/Réf. : AL/AH/WSL-2.14/366
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Proposition de classement comme ensemble de la cité-jardin Kapelleveld.

Par la présente, et conformément à l'article 222 du Cobat, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 mars 2005, notre Assemblée a réitéré la proposition de classement de la cité-jardin du Kapelleveld, qu'elle avait formulée en sa séance du 20 août 2003. Implantée autour des avenues E. Vandervelde et A. Dumont, elle fut réalisée entre 1922 et 1927; une deuxième campagne de construction eut lieu vers 1934. La cité mérite une protection comme ensemble de toutes les maisons, des zones de recul, des jardins, des voiries, des venelles et de l'espace public en raison de leur valeur historique, esthétique, artistique et technique.

A plusieurs reprises, notre Assemblée a déjà été saisie de demandes de transformations émanant aussi bien de propriétaires privés que de la société coopérative. La C.R.M.S. estime qu'il n'est pas possible de continuer gérer ces demandes au cas par cas : elles devraient s'inscrire dans un plan de gestion en complément de mesures de protection légale. Loin d'empêcher toute intervention sur le site, le classement contribuerait à une gestion globale et plus aisée de l'ensemble.

Des trois grandes cités-jardins de la région Bruxelloise, le Kapelleveld est sans doute la plus originale sur le plan architectural. Les cités-jardins Le Logis-Floréal et la Cité Moderne, conçues l'une en référence à l'architecture domestique anglaise et hollandaise, et l'autre comme manifeste de la plastique pure, ont été classées en raison de leur grande homogénéité architecturale. Le Kapelleveld a la particularité de conjuguer subtilement ces deux courants du modernisme en assurant des transitions intéressantes entre les deux esthétiques. Dans sa grande cohérence urbanistique, elle est l'expression de la grande diversité du modernisme belge et de la coexistence de mouvements qui ne se voulaient pas antagonistes. A ce titre, elle bénéficie d'une reconnaissance internationale.

Quatre cent quarante maisons de dix-neuf types différents ont été construites par quatre architectes de premier plan - Huib Hoste, Antoine Pompe, Paul Rubbers, Jean-François Hoeben -s'insérant dans un concept urbanistique et paysager de Louis Van der Swaelmen, figure de proue du mouvement des cités-jardins en Belgique. Dans la cohérence globale de cet ensemble, les architectes ont affirmé chacun avec talent leur conception du modernisme, notamment à travers des constructions à toitures plates ou à versants implantées judicieusement sur le terrain vallonné de Woluwé.

L'architecture de Pompe, opérant une synthèse entre l'expressionnisme, le style cottage et les réalisations de l'école d'Amsterdam, est probablement la plus originale qui soit de toute l'expérience des cités-jardins. Huib Hoste a adopté une composition de volumes cubiques élémentaires, dominant les terrasses du site ou épousant les pentes par des constructions en escalier strictement dessinées, tandis que Hoeben et Rubbers s'insèrent dans le paysage en utilisant, selon le contexte, les toitures plates ou à versants, assurant une transition entre les expressions très caractéristiques de Pompe et de Hoste.

Contrairement aux deux autres grandes cités-jardin, le Kapelleveld a été conçu pour un public plus aisé: la société coopérative s'adressait plus particulièrement aux travailleurs "intellectuels". Ainsi les terrains alloués à chaque construction sont plus importants et la proportion P./S. est sensiblement plus basse à Woluwe-Saint-Lambert qu'ailleurs. Le plan-type de la maison est plus généreux que celui de la maison à bon marché de bien d'autres cités. La superficie réservée au jardins privés est supérieur à la moyenne recommandée par van der Swaelmen. Cette particularité répond au souhait des autorités communales qui voulaient donner l'image d'un quartier de villas plutôt que de maisons ouvrières.

L'aménagement paysager de la cité de Kapelleveld revêt le même intérêt que celui des cités Le Logis-Floréal en raison de la topographie des lieux. Il est tout aussi étudié et mérite également une gestion particulière. L. van der Swaelmen y a repris la très fine hiérarchie des voies de circulation proposée par le modèle anglais.

En conclusion, nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté d'ouverture de procédure de classement et d'élaborer un cahier des charges pour la réalisation d'une étude de restauration et de gestion sur le modèle de celle réalisée pour les cités Le Logis-Floréal à Watermael-Boitsfort.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : M. W. Draps, Secrétaire d'Etat en charge de la conservation du Patrimoine